



Il sera l'outil principal de la mise en place du socle commun

et en constituera le palier 3 (palier 1 en Ce1, palier 2 en Cm2). Il comprend 7 «grandes» compétences (les 7 piliers du socle rebaptisés) déclinées en 29 « sous compétences » ou domaines, elles mêmes comprenant de 1 à 7 items.

Il est expérimenté cette année pour que les équipes se l'approprient (aucun bilan critique n'est demandé!), il convient donc de résister à toute pression éventuelle du Chef d'établissement et/ou des Corps d'inspection qui tendrait à accréditer une installation définitive dès cette année.

La généralisation est fixée pour 2010-2011. Le professeur principal de 3ème sera chargé de remplir un livret pour chacun de ses élèves en concertation avec l'équipe puisque certaines compétences nécessitent plusieurs disciplines. Sa validation est nécessaire pour l'obtention du brevet. C'est donc après les entretiens individualisés pour l'orientation, une surcharge de travail considérable pour chaque PP de 3ème.

Comment organiser la concertation de l'équipe? Quand? Pour quelles sous compétences? En fait, les questions que pose aujourd'hui le B2i vont se multiplier. Se pose aussi la question du DNB et de la place laissée à l'évaluation des connaissances de l'actuel contrôle continu.

Toutes ces interrogations ont dû apparaître dans les remontées des expérimentations des livrets A et B menées en 2007-2008 et 2008-2009:

curieusement, le Ministère n'en a publié aucun bilan. Le SNES dénonce une utilisation « sommative » de ce livret pour un examen qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle met en place une individualisation qui oublie qu'un individu se forme aussi par rapport à un travail collectif, un lien au groupe classe essentiel pour un(e) adolescent(e) et différent du lien affectif et comportemental (seul évalué dans le livret).

Que ce soit pour nos conditions de travail, par respect pour nos élèves et aussi pour défendre une vision de l'Ecole plus ambitieuse, refusons collectivement la mise en place de ce livret. Ne pas hésiter à contacter le secteur collège de la section académique pour tout éventuel problème.

Jean-Philippe Carabin

Préparation de la Rentrée 2010, carte des formations : c'est (déjà) parti !

Dans une circulaire datée du 2 juillet, le Recteur s'est adressé aux IA et aux chefs d'établissement pour présenter ses orientations concernant l'évolution de la Carte des Formations (rentrée 2010 et perspectives vers 2013). Elle concerne les voies générales, technologiques et professionnelles (second degré , BTS et CPGE) .Une seconde circulaire datée du 15 juillet porte sur la Carte des langues vivantes .

Derrière l'affichage d'objectifs ambitieux : «Favoriser la réussite de tous les élèves...», «Elever le niveau de qualification... » , « des passerelles doivent être proposées aux élèves», « l'académie de Versailles a placé l'enseignement des langues au rang de ses priorités... »), se profile une nouvelle réduction de l'offre des formations : la poursuite du

« resserrement des structures...» est clairement énoncé , de même que la diminution du nombre de places vacantes et la fermeture de sections.

Des «modalités d'accompagnement personnalisé seront mises en place pour les élèves ayant des difficultés » : on se demande bien sur quels moyens dans un contexte de «chasse aux heures » tous azimuts!Enfin, un développement volontariste de l'apprentissage est affirmé , la création d'un CFA académique permettant d'accompagner les établissements dans la mise en place d'UFA Concernant les langues vivantes, trois axes sont indiqués : continuité école/collège, diversification et renforcement au collège et au lycée, pôles pour les langues à faible diffusion.

Demandes d'ouverture et de fermeture : se faire entendre !

La circulaire rectorale prévoit une réunion des CE par bassin par les IA (sept) , l'arbitrage du Recteur (déc) suivi du CTPA (janvier). L'avis des corps d'inspection est sollicité .

- Sans attendre, informez-vous auprès de votre CE des projets qui concernent votre collège ou lycée (et du calendrier précis de remontée des demandes)

- Exigez toutes les concertations nécessaires des équipes pédagogiques , ainsi que l'avis du CA (l'importance de la concertation au sein de l'établissement est explicitement précisée dans la circulaire avec consultation du CA)

- Tenez votre section SNES départementale informée.

Maria Bolzinger